

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Propositions pour la nomination de certains bâtiments et/ou espaces publics communaux

Délibération N°PLV 24-10-56

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 27 septembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle <i>Absente procuration donnée</i>	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina <i>Absente excusée</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane (Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude <i>Absente excusée</i>	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente procuration donnée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent procuration donnée</i>	Mme INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina <i>Absente excusée</i>	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE	Mme MAYEKO Gina	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MEKEL Alexina	

3 élus étaient représentés :

- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Yvelise ROQUES donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Les décisions relatives à la dénomination d'un lieu public, relèvent notamment de la compétence du conseil municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

La solution de principe en la matière a été fixée par l'arrêt "Jacques Médecin", de la Cour administrative d'appel de Marseille, n° 06MA01409 du 12 novembre 2007. Cet arrêt précise en effet, « *que, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés, le conseil municipal est compétent pour délibérer sur la dénomination des rues et places publiques de la commune ; qu'il dispose à cet effet d'un large pouvoir d'appréciation, sous le contrôle de l'erreur manifeste exercé par le juge de l'excès de pouvoir ; ...* ».

Or, à l'occasion d'une date symbolique, la municipalité a décidé de mettre à l'honneur cinq hommes engagés dans la vie port-louisienne et/ou pour la Guadeloupe. Ainsi, pendant une semaine, du 22 au 26 juillet 2024, l'initiative « Pòlwi ka gloriyé senk vayan nonm » a permis de reconnaître et de célébrer les contributions exceptionnelles de Charles Edwige, d'Eugène Plumasseau, de Jack Berthelot, de Henry Corenthin, de Jean Barfleur, à notre communauté.

Ce furent des moments forts au cours desquels, la question de pérenniser cette reconnaissance a été abordée et réclamée par bon nombre de participants.

C'est ainsi que les élus réunis en Bureau ont décidé d'une première vague d'éponymie.

- | | |
|---------------------------|--|
| a) Jean ROSIER | pour le plateau sportif de Barbotteau (avec l'accord de M. ROSIER) |
| b) Eugène PLUMASSEAU | pour le collège de Port-Louis ; |
| c) Henry CORENTHIN | pour le lycée ; |
| d) Jean RILCY dit COYO | pour le stade du bourg ; |
| e) Auguste PIERROCHE | pour la piste d'athlétisme du stade du bourg ; |
| f) Jean BARFLEUR dit JANO | pour le centre culturel du bourg ; |
| g) Guy LONGA | pour l'espace partagé du bourg (ancien Crédit Agricole). |

Notons également que l'ancien foyer rural qui deviendra le Centre Technique Municipal conservera le nom éponyme de Charles EDWIGE. Dans son courrier à la famille, le Maire expliquait en effet : « *La vision que nous en avons, fera du pôle technique un espace qui répond à des normes écologiques innovantes. Plusieurs espaces (bureaux, ateliers, garage, ...) garantiront sa fonctionnalité ainsi que sa convivialité. Ce centre technique municipal intégrera aussi une toiture-terrasse végétalisée avec des panneaux photovoltaïques et un système de récupération des eaux pluviales. Nous pensons qu'un tel projet est à la hauteur du bâtisseur qu'a été Charlot.* »

En temps voulu, chacun de ces bâtiments ou équipements sera inauguré et donc officiellement « baptisé » d'un nom qui, n'en doutons pas inspirera les générations futures. L'ancienne cantine réhabilitée fera elle aussi l'objet d'une cérémonie éponyme (salle Léon ERAMBERT), ainsi que l'école maternelle Elise Monique ICTOI.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant les propositions du Bureau municipal ;

Considérant l'accord de Jean Rosier ;

Considérant l'information faite aux familles des disparus ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (4 abstentions) décide :

Article unique : De valider les propositions éponymes suivantes :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| o Jean ROSIER | pour le plateau sportif de Barbotteau |
| o Eugène PLUMASSEAU | pour le collège de Port-Louis ; |
| o Henry CORENTHIN | pour le lycée ; |
| o Jean RILCY dit COYO | pour le stade du bourg ; |

- Auguste PIERROCHE pour la piste d'athlétisme du stade du bourg ;
- Jean BARFLEUR dit JANO pour le centre culturel du bourg ;
- Guy LONGA pour l'espace partagé du bourg.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 04 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.